

Réunion de la formation Transports, tourisme
le 19 mai 2005

Synthèse

Jean-Marie Saunier, nouveau rapporteur de la partie Transports, et Christophe Terrier, rapporteur de la partie Tourisme, ont présenté les avant-projets de programmes statistiques 2006 de leur domaine respectif. Puis ils ont fait le point sur la révision des nomenclatures et ses conséquences potentielles pour les activités du transport et du tourisme. Maurice Bernadet, Jean-Marie Saunier et René Genevois ont exposé l'état d'avancement des travaux du groupe "Inventaire des besoins d'information sur les transports". Les 4 projets d'enquête présentés ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Après le suivi des avis sur le programme 2005 et le moyen terme, Christophe Terrier, rapporteur de la partie Tourisme et Jean-Marie Saunier, rapporteur de la partie Transports, ont exposé les **avant-projets de programmes statistiques pour 2006**.

En ce qui concerne le **tourisme**, l'essentiel des travaux s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2005. L'enquête **EVE** (enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger) se poursuit et de premiers résultats fiables portant sur les trois derniers trimestres 2004 devraient être disponibles au début de l'été. La Banque de France s'intéresse plus particulièrement au volet dépenses de l'enquête, un travail plus difficile que la seule estimation des flux physiques. Si les premières données relatives aux nuitées et aux déplacements de touristes sont effectivement disponibles en septembre prochain, l'intégration des dépenses correspondantes dans la balance des paiements pourrait se faire au début de l'année 2006.

Le contrat du **suivi de la demande touristique** (SDT) a pu être renouvelé intégralement, y compris le volet « déplacements à la journée ». La SNCF a rejoint le comité de financement auquel participe également la Banque de France.

Autre grande avancée dans la connaissance statistique, l'estimation d'une « population présente à un moment et dans un endroit donnés » : cette question apparemment simple est pourtant essentielle en matière de besoins en équipements et en services publics ou en termes de marketing.

En ce qui concerne les **transports**, Jean-Marie Saunier a tenu à souligner que les résultats de trois lourdes enquêtes seront bientôt disponibles. Il s'agit des enquêtes ECHO, « Transit » et du sondage de la circulation. L'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » dite **ECHO** est menée auprès des chargeurs et autres opérateurs du secteur des transports. Elle vise à mieux connaître les chaînes de transports, l'enchaînement des modes de transport et la localisation des plate-formes intermodales. Ses premiers résultats, très attendus, devraient être connus en juillet prochain.

Lancée en 2004, l'enquête « **Transit** » s'est achevée en mars 2005. Son objectif est l'observation des flux de marchandises en transit terrestre qui franchissent les barrières alpine et pyrénéenne. Les premiers résultats seront disponibles en septembre prochain.

Le dernier **sondage de la circulation** remontait aux années 1996-1997. Cette opération qui permet de mieux connaître la structure de la circulation ainsi que l'utilisation des infrastructures routières a été renouvelée. Elle s'appuie sur des systèmes de comptage automatique (SIREDO) et des recueils manuels. Il s'agit d'un sondage très coûteux dont les résultats seront diffusés au cours du deuxième semestre 2006.

L'évocation des enquêtes EVE et Transit a été l'occasion de faire le point sur les « **enquêtes au bord des routes** ». En effet, un décret est en cours de préparation ; il devrait permettre la mise en place de

feux tricolores, en présence des forces de l'ordre, pour sécuriser la réalisation des enquêtes au bord des routes. Toutefois, il est clair que les forces de l'ordre ont d'autres priorités. Si le décret doit faciliter dans une certaine mesure le recours aux forces de l'ordre, il ne règlera pas définitivement le problème des enquêtes au bord des routes. Le système statistique public sera obligé de restreindre aux seules opérations indispensables ses demandes auprès des forces de l'ordre. Pour les autres actions de terrain, des solutions innovantes et inventives devront être trouvées.

Cette réflexion s'inscrit dans un cadre plus général qui est celui des **priorités négatives** : la raréfaction des moyens impose en effet de faire des choix. Avec l'Insee, le SESP mène actuellement une réflexion à moyen terme autour de deux axes : la ré-ingénierie des opérations existantes afin d'améliorer l'efficacité collective et la « priorisation » des opérations en fonction du rapport coût/utilité. C'est ainsi que **l'enquête de conjoncture dans le transport** sera confiée, à partir du 1^{er} janvier 2006, au Département de la conjoncture de l'Insee qui traite d'ores et déjà plusieurs enquêtes de ce type.

Un point d'information a été fait sur la **révision des nomenclatures** dont la nouvelle version doit prendre place en 2008. La révision concerne à la fois les niveaux international (CITI), européen (NACE) et national.

Concernant le secteur des transports certaines améliorations sont proposées. Ainsi, les transports ferroviaires – rassemblés sous un unique intitulé dans la nomenclature française – font l'objet d'une triple distinction dans la NACE selon qu'il s'agit de transport de marchandises, de voyageurs ou de services liés au rail. La nomenclature s'enrichit, cette différenciation entre marchandises et voyageurs s'appliquant également aux transports aérien, fluvial et maritime. Cependant des points de désaccords subsistent. Par exemple, la création d'un poste « transport spatial » n'est pas souhaité par les partenaires européens, ce domaine n'intéressant, en Europe, que La France. Par ailleurs, la France souhaite également le maintien de certaines distinctions actuellement présentes dans la NAF. Force est de reconnaître que d'importants progrès ont été réalisés au regard des demandes françaises. Celles-ci sont nombreuses et souvent acceptées, preuve du rôle actif joué par les négociateurs français dans les débats. Dans ce processus, l'Insee a un rôle de représentation et de coordination. En revanche, il appartient aux SSM de nouer et d'entretenir les contacts nécessaires avec les syndicats professionnels.

Les participants et notamment les présidents de la Formation se sont félicités de la qualité de la concertation menée en France avec les organisations professionnelles.

René Genevois, co-rapporteur du groupe de travail « **Inventaire des besoins d'information sur les transports** » et Jean-Marie Saunier ont fait le point sur l'avancement des travaux de ce groupe dont la création résulte d'une demande exprimée par le comité des Directeurs Transports du ministère de l'Équipement. Cet inventaire est lié à l'évolution du contexte : l'ouverture à la concurrence et la décentralisation en constituent les principaux changements institutionnels et structurels. Le groupe de travail se penche également sur les aspects juridiques de l'accès à l'information dans ce contexte de changement institutionnel. Le transport aérien, la route et dans une moindre mesure le secteur ferroviaire sont confrontés à des changements de régime de fonctionnement. L'administration dont les missions de tutelle, de régulateur et de producteur statistique étaient auparavant confondues, doit désormais se différencier de manière plus nette auprès des opérateurs.

Le groupe de travail a été mis en place en septembre dernier : trois réunions plénières ont eu lieu depuis. Le secteur des transports a été divisé en plusieurs thèmes d'études : marchandises, voyageurs, transport aérien et transport maritime. Le groupe de travail s'appuie sur des personnes ressources appartenant à chacune des grandes Directions du ministère de l'Équipement. Ces personnes ont en charge l'organisation d'une centaine d'entretiens dont un tiers a d'ores et déjà été réalisé. L'objectif est d'achever le processus de consultation à la fin du mois de mai 2005 et de remettre le rapport à la fin de l'année. Le léger retard pris s'explique par les réformes profondes en cours au ministère de l'Équipement.

Enfin, un **avis d'opportunité favorable** a été attribué à l'Enquête nationale Transports 2007, au projet de rénovation de l'Enquête annuelle d'entreprise Transports, ainsi qu'à 2 enquêtes liées à des règlements européens, l'enquête communautaire sur l'innovation – CIS4 et l'enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)